

MA SCOLARITÉ DANS L'ENT

MES INSCRIPTIONS

Quand tu es étudiant·e à l'Université de Lille, tu as trois types d'inscriptions à faire : l'inscription administrative, les inscriptions aux enseignements et/ou aux groupes, et enfin l'inscription aux examens (à noter : dans de rares cas, l'inscription aux examens peut être réalisée par les secrétariats pédagogiques).

Toutes ces inscriptions sont obligatoires.

1. **Mon inscription administrative**

L'inscription administrative (IA), c'est l'inscription à l'université, qui te permet d'avoir ta carte d'étudiant·e, ta planche de certificats de scolarité et bien sûr, ta carte multiservice (CMS) qui est aussi ta carte d'étudiant·e.

2. **Mes inscriptions aux enseignements**

Il faut compléter l'IA par des inscriptions aux enseignements et aux groupes (Ex : Inscription dans tel enseignement à choix, dans un groupe TD, dans un groupe de l'UE de langues...). Selon ta formation, une fois que tu as fait ces inscriptions généralement dans les premiers jours de la rentrée universitaire, tu dois prendre connaissance des horaires des enseignements obligatoires et de ceux à choix (obligatoires ou non), ainsi l'ensemble va déterminer ton emploi du temps.

Selon les cas, les inscriptions aux enseignements doivent être effectuées auprès du secrétariat pédagogique, en ligne ou auprès du Bureau de la Transversalité.

S'inscrire aux cours est une chose, s'inscrire aux examens de ces cours en est une autre.

3. **Mon inscription aux examens**

Pour certaines formations, une campagne d'inscription aux examens peut être organisée. Il te faudra donc réaliser cette inscription auprès de ton secrétariat pédagogique ou en ligne. Tu devras le faire au début de l'année universitaire ou à chaque semestre, et parfois même, à chaque session d'examens. Renseigne-toi auprès de ton secrétariat pédagogique.

Si tu ne fais pas tes inscriptions aux examens, l'accès en salle te sera refusé, et aucune note te concernant ne sera prise en compte.

L'APPLICATION « MON DOSSIER, MES NOTES »

Dans ton **ENT**, tu as des services qui te permettent d'effectuer différentes démarches relatives à ta scolarité. A l'aide de l'application « **Mon dossier, mes notes** »,

- tu peux consulter en ligne ton dossier personnel : ton état civil et tes adresses ;
- tu accèdes aussi au détail de tes inscriptions ;
- tu peux également y télécharger ton certificat de scolarité ;
- enfin, tu y trouves tes notes et tes résultats, disponibles dès l'accord de publication du président de jury ;
- **selon ton cursus**, tu peux même y trouver les jours et horaires de tes examens.

Pour toute information ou en cas d'erreur en ce qui concerne tes notes, tu dois t'adresser à ton secrétariat pédagogique qui te mettra en relation avec le président de ton jury d'examen.

Pour avoir ton relevé de notes, adresse-toi à ton secrétariat pédagogique.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter ces pages dédiées à la scolarité :

- Les informations concernant les inscription : <https://inscriptions.univ-lille.fr/>
- La scolarité en quotidien : <https://www.univ-lille.fr/boite-a-outils-rentree/>